

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :*

*1 – Le Lotissement*

*2 – Le cadre général du budget*

*3 – La section de fonctionnement*

*4 – La section d'investissement*

1 – Le Lotissement

Le lotissement est créé afin d'étendre le périmètre du Trieux et permettre l'arrivée de nouvelles familles sur la commune. L'installation de ces foyers redynamisera la commune et les associations, fera vivre les professionnels installés dans le secteur et contribuera au maintien des services publics (école, cantine, garderie, mairie, agence postale...).

- a) Onze lots seront créés, en deux phases d'aménagement. La première concerne la création de trois lots. Huit lots seront aménagés au cours de la deuxième phase.
- b) Les terrains seront viabilisés : raccordements en eau, voirie, électricité et téléphone.

2 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Budget annexe Lotissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de travaux en cours.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate les opérations à réaliser en cours d'année (achat du terrain, études, frais accessoires, travaux...) et le stock final au 31 décembre.
- b) Le budget primitif s'équilibre à 110 415,00 €.

c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	27 011,00	Produits de gestion courante	5,00
Dépenses de gestion courante	5,00	Ecritures d'ordre entre sections	110 410,00
Ecritures d'ordre entre sections	83 399,00		
Total	110 415,00	Total	110 415,00

4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate le report, l'emprunt réalisé auprès du budget communal et les écritures relatives aux stocks de travaux en cours.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Ecritures d'ordre entre sections	110 410,00	Résultat reporté	2 500,00
		Emprunts	24 511,00
		Ecritures d'ordre entre sections	83 399,00
Total	110 410,00	Total	110 410,00

Le Maire,  

 RINGENBACH Daniel